



AVOCATS SANS FRONTIERES

France

"là où la défense n'a plus la parole"

RAPPORT D'ACTIVITES

2
0
1
1



Accès au droit et à la justice
Lutte contre la peine de mort
Aide judiciaire

Renforcement du rôle des avocats
Défense et assistance aux victimes
Lutte contre la torture

Défense des défenseurs des droits de l'Homme
Renforcement des capacités
et autonomisation des acteurs locaux



Notre identité

Avocats Sans Frontières (ASF) France

est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901.

Son objet :

- ↳ **Contribuer à l'application effective des droits de l'Homme**, *universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant*
- ↳ **Œuvrer partout où cela s'avère être utile et nécessaire** à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective
- ↳ **Défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme** victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

A cet effet, elle use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elle y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.



Le mot du Président

L'année 2011 aura été celle de grands défis pour Avocats Sans Frontières France. En plus de son action qui lui a permis de gagner au fil du temps la confiance des bénéficiaires et des partenaires de la solidarité internationale, l'association a eu à assumer et gérer un important changement à sa tête. François Cantier qui assurait depuis la création de l'association la présidence de celle-ci a décidé, en l'annonçant à l'avance, de ne pas se représenter aux élections dans les instances dirigeantes de l'association. Nous tenons ici à lui rendre, au nom de l'ensemble des acteurs d'Avocats Sans Frontières France, un double hommage. Un hommage d'abord pour avoir pris le soin de préparer tout le monde à l'idée de son départ à la présidence de l'association de manière à ce que celui-ci soit géré au mieux. Un hommage surtout en raison de son investissement et son action au service de l'association pendant de longues années. Avec le concours de tous les acteurs, il a su hisser ASF France au rang d'une organisation de solidarité internationale reconnue ici et ailleurs pour la clarté de son mandat et l'exigence de qualité de ses interventions. L'illustration de ce crédit est la demande spontanée qui lui a souvent été faite d'assurer la présidence des instances auxquelles participe ASF France. L'association s'honore désormais de l'avoir comme président d'honneur et infatigable *VRP*.

C'est donc dans le droit fil de ce qui a été fait au cours des 13 précédentes années, qu'ASF France poursuit son développement. Le présent rapport vous permettra d'apprécier les actions menées en 2011 au Cambodge, Cameroun, Laos, Nigeria, etc. L'association poursuit également l'un de ses objectifs fondateurs, qu'est la défense de la défense, celle des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme dans le monde. Elle participe par ailleurs au Réseau Avocats Sans Frontières, fort aujourd'hui de 16 membres répartis un peu partout dans le monde.

En 2012, deux nouveaux projets viennent enrichir l'intervention de l'association au service des plus vulnérables. A Mali, où un nouveau projet visant la promotion du respect du droit des détenus va se développer dans les régions de Bamako, Kati et Kayes et en Tunisie où l'association est heureuse de participer au renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA) après avoir défendu longtemps nos confrères sous l'ancien régime.

Toutes ces actions nécessitent d'importants moyens humains matériels et financiers. C'est naturellement vers la profession d'avocat que je me tourne. Aux confrères, aux barreaux et aux instances représentatives de la profession en France, je leur dis qu'Avocats Sans Frontières France est leur outil. L'association a besoin d'eux pour poursuivre son action aux services des plus vulnérables partout dans le monde. Elle a besoin de l'engagement des confrères dans son action, elle a autant besoin du soutien des barreaux qui constitue le gage de son indépendance et de son efficacité. Je propose aux barreaux l'organisation d'une journée ASF France en lien avec leur Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD). Le coût de la consultation donnée gratuitement en France servira à soutenir l'accès au droit et à la justice pour les plus faibles un peu partout dans le monde.

Mes sincères remerciements à tous ceux qui à nos côtés, de près ou de loin, œuvrent pour un monde de justice et de liberté.



Philippe Moriceau,
Président d'Avocats Sans Frontières France

RESSOURCES HUMAINES

bureau exécutif *



Président : Philippe MORICEAU, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bayonne, avocat au Tribunal Pénal International pour le Rwanda, à la Cour Pénale Internationale et au Tribunal Spécial pour le Liban



Président d'honneur : François CANTIER (Barreau de Toulouse)



Président d'honneur : Le Bâtonnier Mario STASI secrétaire général de la CIB (Barreau de Paris)



Vice-Présidente : Catherine MABILLE (Barreau de Paris)



Vice-Président : Ivan PANEFF (Barreau de Paris)



Vice-Présidente : Ghislaine SEZE (Barreau de Bordeaux)



Trésorier : Henri NAYRAL de PUYBUSQUE (Barreau de Toulouse)



Trésorière-Adjointe : Isabelle DURAND (Barreau de Toulouse)



Secrétaire : Ferdinand DJAMEN NZEPA (Barreau de Toulouse)

conseil d'administration *

Philippe CANONNE (Barreau de Aurillac), **Pierre-Frédéric DEGON** (Barreau de Paris), **Annie DE-LAHAIE** (Barreau de Toulouse), **Laure DESFORGES** (Barreau de Epinal), **Nicole DUMAS** Barreau de l'Ariège), **Françoise GAUTRY** (Barreau de la Corrèze), **Martine JACQUIN** (Barreau de Paris), **Charlotte LEVI** (Barreau de Tarn-et-Garonne), **Jacques MAISONNEUVE** (Barreau de la Corrèze)

Jean-Sébastien MARIEZ (Barreau de Paris), **Christine MARTINEAU** (Barreau de Paris), **Nathalie MULLER** (Barreau de Paris), **Jean-Claude NICOD** (Magistrat honoraire), **Cécile OSTIER** (Barreau de Paris), **Elisabeth RABESANDRATANA** (Barreau de la Rochelle), **François ROGER** (Magistrat honoraire), **Fabienne TRUSSES** (Barreau de Tarbes)

* **Elus en octobre 2011**

les acteurs bénévoles

Stéphane BADONNEAU, Jean Marie BIJU DUVALL, Evelyne BOILEAU BRANDOMIE, Zolika BOUABDALLAH, Mathilde BOUDOU, Sabah BOUMESLA, Marie Dominique BOYER BESSON, Marie-Josée CANTIER, Mechtilde CARLIER, Camille CASAGRANDE, Ophelia CLAUDE, Francis CLOTTES, Karine COMBEMOREL, Emilie DE VAUCRESSON, Hervé DIAKESE, Hélène DIRIBARNES, Gérard DUPUY, Natacha FAUVEAU IVANOVIC, Simone FEOKETCHANG, Marie Dominique FLOUZAT AUBAT, Françoise FRAIGNEAU, Flore GANON LECOMTPE, Laurent

GAUDON, Léon GELEDAN, Catherine JOUGUET, Aude KESLER, Marianne LAGRUE, Marie LEGILLON, Aurélie LUBOT, Daniel LOSQ, Jeanne Gisette MARE, Isabelle MARTIN, Françoise MATHÉ, Valia MORGENBESSER, Bogdan MURARASU, Barnabé NEKUIE, Corinne NICOLAY THIBAUT, Lionnel NJEUKMAN, Cécile PAILLARD, Jean Michel PAULUS, Alix PHIQUEPAL, Victorine PIMBO, Marie Paule PONDY, Valérie RAMOS MAURER, Vincent RICOULEAU, Eve SHAHSHANI, Monique STENGEL, Michèle STERN, Elise TCHOUANDEM, Elise THIEBAUT, Anne VIDAL, Avelina VIEIRA et Désiré ZOGO

87

bénévoles

31

salariés

9

salariés au siège

22

salariés sur
le terrain

50

missions conduites
à l'étranger

équipe du siège



Directeur : Hugo MOUDI KI JOMBWE
direction@avocatssansfrontieres-france.org



Secrétaire de direction : Emeline BARDON
secretariat@avocatssansfrontieres-france.org



Gestionnaire financier :
Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER
finances@avocatssansfrontieres-france.org



Chargée de communication : Elodie HERISSON
et Sophie AUSTRUY
communication@avocatssansfrontieres-france.org



Webmestre : Rémi BACQUE
webmaster@avocatssansfrontieres-france.org



Coordinatrice Asie : Séverine LACROIX
asie@avocatssansfrontieres-france.org



Coordinatrice Afrique : Julie CATEAU
afrique@avocatssansfrontieres-france.org



**Coordinatrice du Réseau Avocats Sans
Frontières :** Anne LUTUN
coordination@asf-network.com



**Coordinatrice de l'Observatoire Inter-
national des Avocats :** Charlotte BENOIT
puis Clémence POUJADE
direction@avocatssansfrontieres-france.org

les stagiaires en 2011

Laure Blaise-Lyon, Romain Cujives, Marion Dupuy, Mariama Gassama, Sébastien Masteau, Juliette Robin, Virginie Rufin et Lise Schwimmer

BILAN FINANCIER

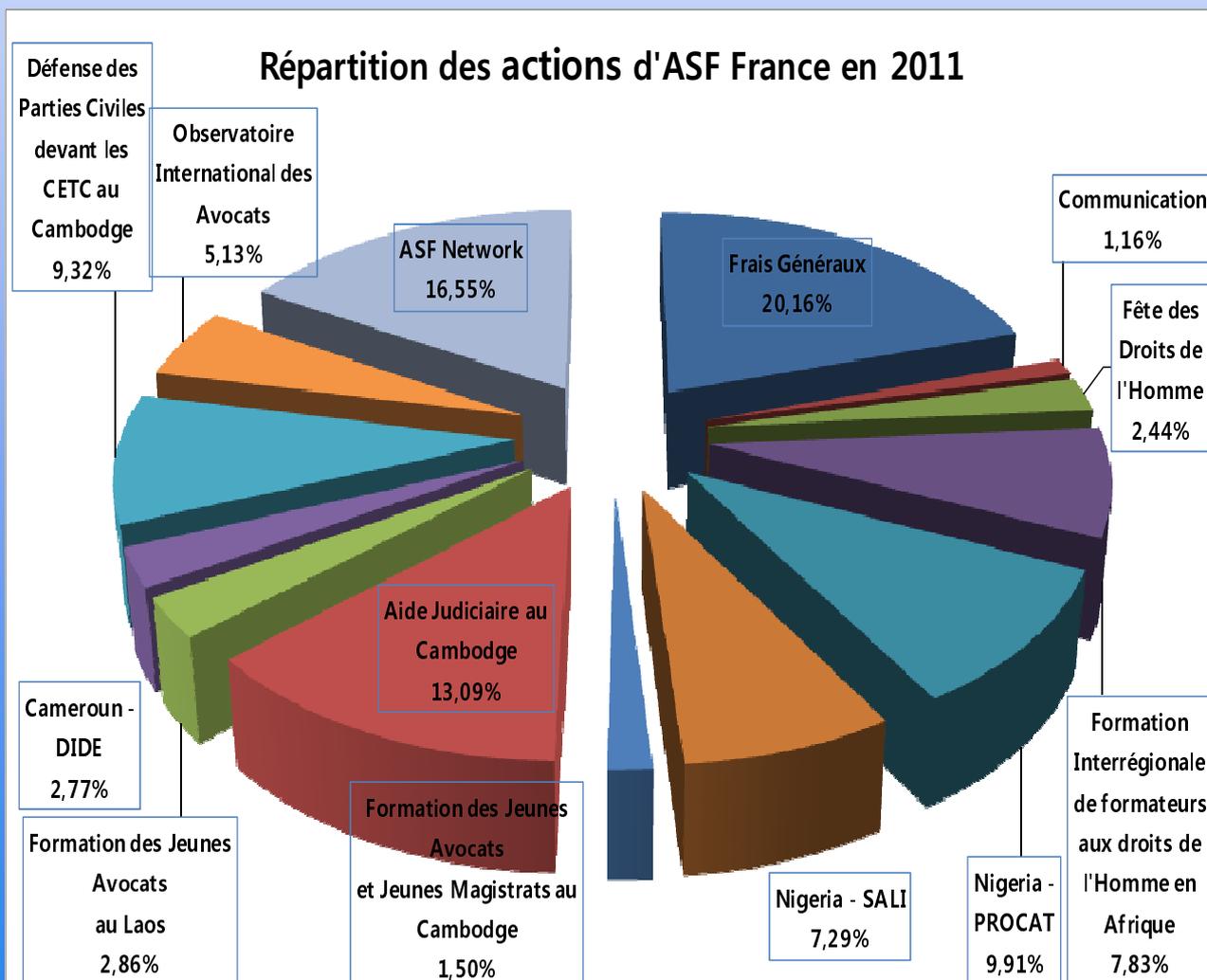
La gouvernance de l'association est fondée sur les principes d'indépendance et de transparence financière :

- **Indépendance** : ASF France est une association indépendante, tant du point de vue de sa philosophie d'action que du point de vue de ses moyens d'action.
- **Transparence financière** : ASF France, en tant qu'organisation de solidarité internationale, garantit à ses membres et à toute entité avec laquelle elle est en relation la transparence sur les actions, les finances et les

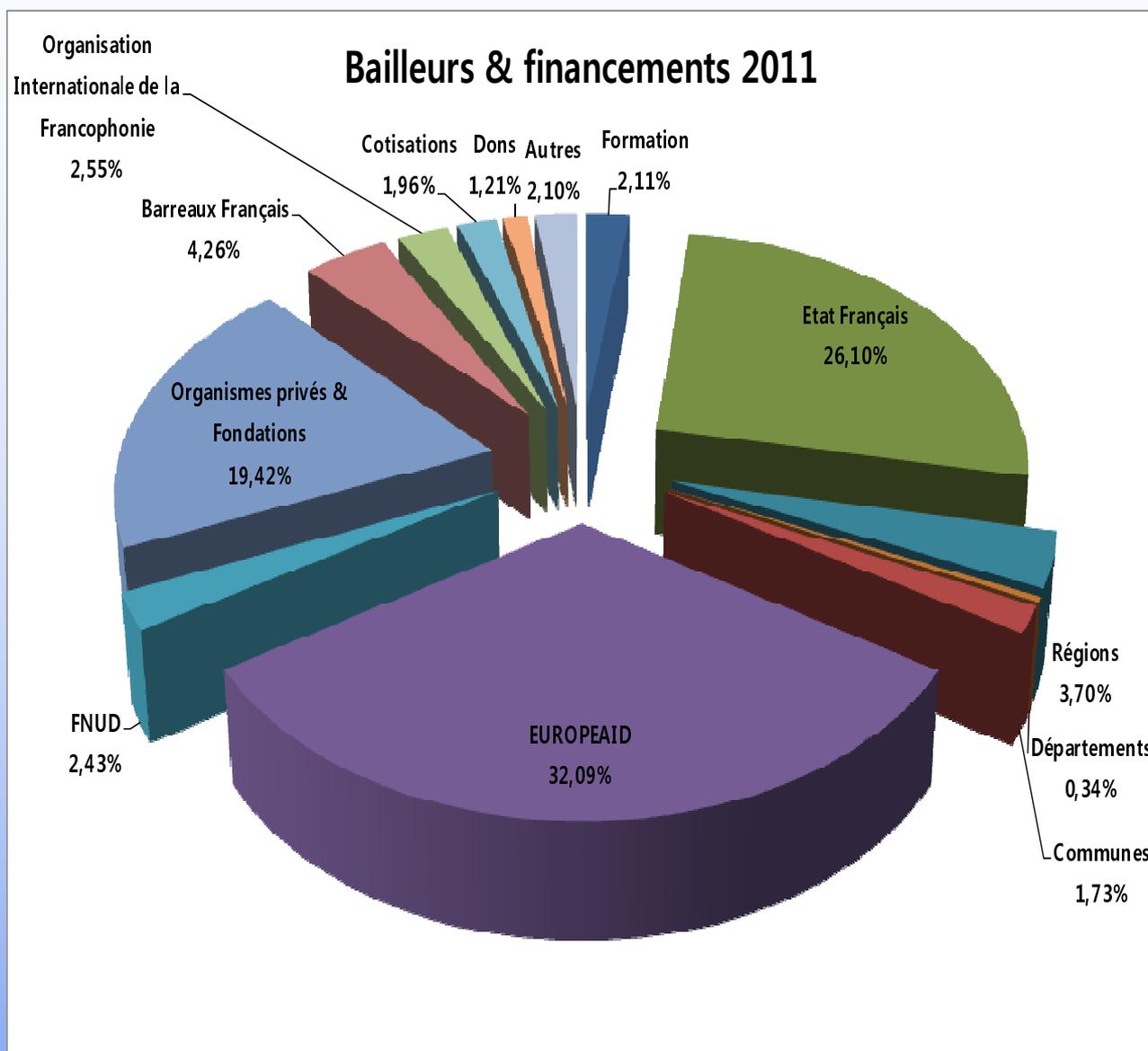
comptes de l'association. Elle s'engage au strict respect des règles comptables et de gestion en vigueur. Depuis sa création, ses comptes font l'objet d'une vérification et d'une certification indépendantes annuelles, dont les résultats sont accessibles. Par ailleurs, l'association instaure dans ses différentes actions le principe d'un contrôle de gestion interne, de l'évaluation indépendante, régulière et de l'audit externe.

L'année 2011 en chiffres

13,75

 (% augmentation en 2011)

Pour financer ses actions dans le monde au service des plus vulnérables, ASF France s'appuie sur :



Valorisation du bénévolat

en 2011, les bénévoles ont effectué plus de 23 000 heures de travail pour ASF France

la valorisation de cet apport est estimé à 2 349 502 euros

181 adhésions en 2011
51 barreaux adhérents
100 donateurs

PARTENAIRES ET SOUTIENS FINANCIERS

Ordres des Avocats :



Agen, l'Ain, Aix en Provence, Albertville, Albi, Alençon, Amiens, Angers, Ariège, Aurillac, Avignon, Bayonne, Belfort, Béthune, Blois, Brive, Seine Saint Denis, Bordeaux, Brest, Corrèze, Caen, Chambéry, Charente, Chartres, Clermont-Ferrand, Colmar, Cusset-Vichy, Dax, Dijon, Draguignan, Dunkerque, Epinal, Essonne, Eure, Foix, Hautes-Alpes, Hauts-de-Seine, La Roche-sur-Yon, Laval, le Mans, Lille, Lyon, Macon, Marseille, Meaux, Mont de Marsan, Mulhouse, Nancy, Nantes, Paris, Poitiers, Pyrénées Orientales, Quimper, Reims, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Denis, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Strasbourg, Tarn-et-Garonne, Thonon-les-Bains, Toulouse, Tours, Val de Marne, Val d'Oise, Valenciennes, Versailles

Organisations et cabinets d'avocats :

ACOJURIS, Conseil National des Barreaux, Conférence des Bâtonniers, Fédération Nationale des Jeunes Avocats, Gesica, Clifford Chance, SAF d'Alençon, Exème Conseil, Cabinet Monti et associés, Cabinet Lemasson, SCP Gout Dias, SELARL ELECTA, Sté d'avocats Rossini, Cabinet Jouteux et Carré Guillot, SCP Deblois Dancie, SCP Peyronnie, SCP Mora Pradon Vallancy, SELARL Paraiso et Maillot



Organismes institutionnels :

Agence Française de Développement, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Premier Ministre, Ambassades de France à l'Etranger, Union Européenne, Organisation Internationale de la Francophonie, Fonds des Nations Unies pour la Démocratie, Bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies



Collectivités territoriales :

Communauté de Communes du sud corrézien, Conseil Général de Corrèze, Conseil Général de Haute-Garonne, Conseil Régional du Limousin, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Régional Pays de la Loire, Mairie de Balma, Mairie de Beaulieu, Mairie de Toulouse



Entreprises et mécènes privés :

Avocat en France, Banque Populaire Occitane, Congrégation de la Divine Providence, HL Conseils & Contentieux, Editions Dalloz, EFS Aquitaine-Limousin, FIFPL, GL Events, Guide-Avocats, Juritravail, Juris'-Cup, Kontax, L'Art du changement, EURL Lavergne, Legiteam, LEXposia, Librairie Chantepages, Pharmacie Bentz Legrand, Publicis Belgique, Sharp Sofeb, Tradadev, Uniformation



MISSIONS INTERNATIONALES

Spécificités de l'action d'ASF France:

- ◆ Processus de préparation interne à l'intervention de tous les acteurs de l'association
- ◆ Pas de substitution, mais action aux côtés des acteurs locaux à leur demande et en appui à la satisfaction de leurs besoins
- ◆ Combinaison des interventions d'urgence et des interventions sur le long terme
- ◆ Processus d'autonomisation des acteurs locaux, notamment grâce à l'outil de formation et au renforcement des capacités

50 missions

831 jours de mission

18 pays

3500 bénéficiaires

23 000 heures de bénévolat

4 axes principaux d'intervention:

- ◆ **Accès** au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables
- ◆ **Renforcement** des capacités et autonomisation des acteurs locaux de la justice
- ◆ **Protection** et renforcement du libre exercice de la profession d'avocat au bénéfice des personnes vulnérables
- ◆ **Défense** d'urgence pour les défenseurs des droits de l'Homme et les personnes victimes d'injustices les plus graves



ACTIONS 2011...



Point de vue Le procès du tortionnaire Douch a été utile

Le Monde | 24.07.10 | 12h31 • Mis à jour le 24.07.10 | 12h31

Philippe Canonne, Martine Jacquin, Moch Sovanarry

Le Monde.fr

Le premier procès dit "des Khmers rouges", celui de Douch, directeur du centre de détention et de torture S21, responsable de l'extermination de 12 000 personnes (et sans doute davantage), s'achèvera, le 26 juillet, par le prononcé du verdict. Quarante années de réclusion criminelle ont été requises, en décembre 2009, par les coproccureurs, au terme d'une minutieuse instruction et de très longs débats. Pour la première fois devant une juridiction pénale internationale chargée de juger des crimes de masse - crimes contre l'humanité - et ce depuis le tribunal de Nuremberg, les survivants des victimes ou leurs familles ont pu être entendues non seulement comme témoins mais comme parties civiles.



Sur le même sujet

LES FAITS

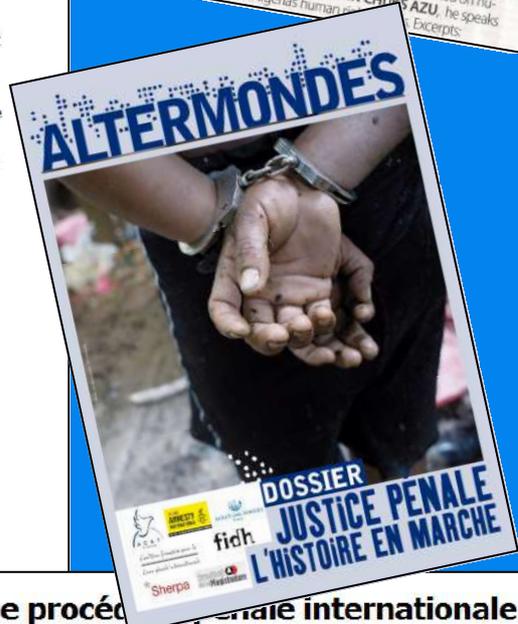
L'ex-Khmer rouge Douch condamné à 35 ans de prison



ENTRETIEN Procès Douch : "Le premier ministre cambodgien a toujours détesté l'idée de juger les Khmers rouges"

Ce procès était historique, de nombreux juristes et associations de défense des droits de l'homme souhaitant lui voir acquiescer un statut de modèle pour la réforme et l'évolution du système judiciaire au Cambodge. Conformément à la Constitution, le pouvoir judiciaire est indépendant et les décisions de justice seront rendues au nom du peuple khmer même si, à chacun de ses rouages, le mécanisme, sous l'égide des Nations unies, aura été mixte et la procédure pénale bâtie à la fois sur le droit anglo-saxon (*common law*) et le droit romano-germanique (*civil law*).

Donner la parole aux victimes, c'était leur permettre de livrer le récit des atrocités subies, libérer leurs émotions, montrer leur réflexion profonde et exprimer leur volonté de pacification, au-delà de la juste réparation. C'était peut-être donner au monde à comprendre comment des hommes, au nom d'une idéologie de masse, ont pu exceller dans l'horreur, massacrer leurs frères, les ordres et les...



Une procédure pénale internationale contre Kadhafi ?



L'ONG Avocats sans frontières (ASF), qui a enquêté auprès de victimes des forces du colonel Moummar Kadhafi, évoque des "crimes contre l'humanité et crimes de guerre à grande échelle" dont elle va informer la Cour pénale internationale.

Torture, exécutions sommaires, massacres, boucliers humains, utilisation de bombes à sous-munitions: les témoignages des violences infligées ces dernières semaines par le pouvoir libyen à la population sont multiples, estime l'avocat français Philippe Moriceau, vice-président d'ASF France.

MEURTRE DE CHEBEYA: PROCÈS VENDREDI

Plus de cinq mois après l'assassinat de Mr Floribert Chebeya, porte-parole de l'association la «Voix des Sans Voix», en République Démocratique du Congo, 8 personnes comparaitront à partir de vendredi pour association de malfaiteurs, enlèvement, terrorisme et assassinat, révèle le Réseau Avocats Sans Frontières qui représentera les parties civiles. Le colonel Daniel Mukalay, chef des services spéciaux de la police nationale sera notamment sur le banc des accusés.

ASF sera aux côtés du collectif des avocats, coordonné par le Bâtonnier Jean-Joseph Mukendi wa Mulumba, et de la société civile organisée auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

« Nous dénonçons le rôle éminent qu'a joué dans l'assassinat de Floribert Chebeya et la mort de Fidel Bazana, le Général Nombi qui est le chef de la police et qui ne figure pas sur le banc des accusés. »

...EN ASIE

Cambodge

- DEFENSE DES PARTIES CIVILES DEVANT LES CETC p.12
- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AVOCATS ET DE L'AIDE JUDICIAIRE p.14
- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX : FORMATION DES AVOCATS CAMBODGIENS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DE LA DEFENSE p.16

Laos

- RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO p.18

...EN AFRIQUE

Nigeria

- PROMOTION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE (ProCAT) p.20
- RENFORCEMENT DU ROLE DES AVOCATS DANS LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (Saving Lives : SALI) p.22

Afrique francophone

- FORMATION INTERREGIONALE DE FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE FRANCOPHONE p.24

Cameroun

- DIGNITE EN DETENTION : PROMOTION DU RESPECT DES REGLES MINIMALES DE DROIT POUR LES PERSONNES DETENUES EN MILIEU CARCERAL p.25

RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES

p. 26

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS

p. 27

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

P.28

2 NOUVEAUX PROJETS EN 2012 : Mali et Tunisie

P.30

EN ASIE

Cambodge



PROCES DES RESPONSABLES KMHERS ROUGES : DEFENSE DES PARTIES CIVILES DEVANT LES CETC



Entré en fonction en juillet 2007, ce tribunal a été créé par le gouvernement Cambodgien sous l'égide de l'ONU, afin de juger les principaux responsables des crimes commis sous le régime des Khmers Rouges entre le 1975 et 1979. Il s'agit d'un tribunal mixte, dont le personnel judiciaire est composé de 2/3 de Cambodgiens et d'1/3 d'internationaux.



Action réalisée en partenariat avec :
Association du Barreau du Royaume du Cambodge

Le projet d'Avocats Sans Frontières France vise à assurer la défense des victimes devant les CETC. En effet, au moment de la création du tribunal, le statut de parties civiles n'était pas assuré et surtout la défense des nombreuses victimes du régime des Khmers rouges ne bénéficiait d'aucun soutien dans les statuts du tribunal.

ASF France a donc mis en place, en 2008, en partenariat avec le Barreau du Cambodge, un bureau d'appui et de défense des parties civiles



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Agence Française de Développement, Ambassade de France, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National des Barreaux

REALISATIONS EN 2011

L'action d'ASF France devant ce tribunal a principalement porté pour le moment sur les deux premiers dossiers :

► **Dossier n°1:** celui de Kaing Guek Eav, alias « Duch », ancien directeur du centre de détention et de torture S21 (Tuol Sleng) dans lequel ASF France assure la défense de **28 parties civiles** sur un total de 90.

Après plus de 3 ans d'audience, la première décision est intervenue le 26 juillet 2010. Elle condamnait Duch à 35 ans et écartait un certain nombre de victimes qui n'avaient pas été reconnues comme parties civiles.

En appel, suite au travail acharné des avocats d'ASF France entre autres, la culpabilité de Duch a été confirmée, avec une condamnation à perpétuité

plus conforme aux crimes qui lui étaient reprochés. De même, les victimes ont été reconnues comme parties civiles et la mesure de réparation du pouvoir de la Cour, à savoir la publication des aveux de Duch, a été ordonnée.

► **Dossier n°2:** procès mettant en cause quatre anciens hauts dirigeants du régime des Khmers Rouges : Ieng Sary (ancien ministre des affaires étrangères), Ieng Thirith (ex-ministre des affaires sociales), Nuon Chea (ancien premier ministre) et Khieu Samphan (ancien chef d'Etat). ASF France assiste dans ce procès **1140 parties civiles** sur un total de 3867 et constitue la première équipe de représentation des victimes.

Après des années d'instruction, le jugement a commencé le 27 juin 2011 et se poursuivra en 2012.

Un groupe d'avocats internationaux se relaie chaque mois à titre bénévole aux côtés de deux avocats Cambodgiens, assistés d'une équipe de juristes afin d'assurer la défense des parties civiles devant les CETC.

Outre l'activité de défense devant le tribunal, l'équipe de défense des parties civiles d'ASF France rencontre régulièrement les victimes afin de les informer du déroulement du procès et participe aux forums d'information et de discussion organisés dans les provinces par le service d'appui aux Victimes et par d'autres organismes Cambodgiens tels qu'ADHOC (Association cambodgienne pour les Droits de l'Homme et le développement) et KID (Institut Khmer pour la Démocratie).



Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Martine JACQUIN (Barreau de Paris)

Avocat permanent depuis janvier 2012 : Barnabé NEKUIE (Barreau du Cameroun, ASF Cameroun)

Avocats membres d'ASF France intervenants sur ce projet : Laure DESFORGES (Barreau d'Epinal), Ferdinand DJAMMEN NZEPA (Barreau de Toulouse), Isabelle DURAND (Barreau de Toulouse), Françoise GAUTRY (Barreau de Corrèze), Christine MARTINEAU (Barreau de Paris), Elisabeth RABESANDRATANA (Barreau de La Rochelle), Fabienne TRUSSES NAPROUS (Barreau de Foix)

Equipe Permanente d'ASF France à Phnom Penh : MOCH Sovannary (avocate au Barreau du Cambodge), KIM Menghky (avocat au barreau du Cambodge), Brice POIRIER (coordinateur de projet), SAY Sochamroen (jurist), OEURN Sambo (jurist), CHHAK Limchheang (juriste) et CHORK Sambath (jurist)

EN ASIE

Cambodge



RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AVOCATS ET DE L'AIDE JUDICIAIRE

Site du projet :

www.asffrance-cambodge.org

Les structures de l'Etat Cambodgien, y compris le système judiciaire, ont été ravagées par la longue période de guerre et le règne du régime des Khmers rouges.

En dépit de la création du Barreau en 1995, l'accès au droit et à la justice pour les populations et en particulier les plus vulnérables reste lointain.



Action réalisée en partenariat avec :
Association du Barreau du Royaume du Cambodge,
Barreau de Brive

Depuis 2006, Avocats Sans Frontières France et le Barreau du Cambodge, afin de contribuer au renforcement de l'Etat de droit, mènent un programme d'aide judiciaire et d'accès au droit dans toutes les provinces du pays.

Alors que les avocats étaient jusque-là tous concentrés dans la capitale Phnom Penh, ce programme a permis l'installation de 22 avocats dans les 20 provinces du pays.



◀ **Avocats du programme installés en province**

REALISATIONS EN 2011

Ce programme comprend deux volets :

► Aide judiciaire :

- ◆ 22 avocats installés dans 20 provinces du Cambodge
- ◆ 1149 dossiers traités en 2010 et 1414 nouveaux dossiers à titre gratuit en 2011 par les 22 avocats du programme
- ◆ Sensibilisation des autorités locales et des acteurs judiciaires : information sur le programme d'aide judiciaire auprès des chefs de village, Présidents de tribunaux provinciaux, juges, et greffiers

► Renforcement des capacités des avocats de l'aide judiciaire:

Afin de leur permettre de faire face au mieux aux différents contentieux auxquels ils sont confrontés les 22 avocats du programme et d'autres avocats du barreau bénéficient d'actions de renforcement de capacités visant à les autonomiser.

Deux actions de formations ont été conduites à ce titre en 2011 :

- ◆ Une session de formation sur le nouveau Code pénal Cambodgien du 14 au 18 mars 2011, à Sihanoukville.
- ◆ Une session de formation à « l'utilisation des instruments juridiques internationaux de protection des droits de l'Homme » du 5 au 8 juillet 2011, à Sihanoukville.

▼ *Les sessions de formation sont animées par des avocats et autres praticiens d'ASF France, avec le soutien de co-formateurs cambodgiens préalablement formés par l'association aux méthodes pédagogiques de formation-action.*



Les membres de l'équipe du projet :

Responsables du projet : Martine JACQUIN (avocate au Barreau de Paris) et François ROGER (ancien magistrat)

Les formateurs intervenus sur l'élaboration du matériel pédagogique : Ghislaine SEZE (Barreau de Bordeaux), Christine MARTINEAU (Barreau de Paris), Désirée ZOGO (Barreau du Cameroun) et François ROGER (ancien magistrat)

Les autres acteurs intervenus sur l'élaboration du matériel pédagogique : Evelyne BOILEAU BRANDOMIR, Marie Dominique BOYER BESSON, Philippe CANONNE, Francis CLOTTE, Hélène DIRIBARNE SOMERS, Annie DELAHAIE, Laure DESFORGES, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Nicole DUMAS, Isabelle DURAND, Simone FEOKETCHANG, Marie Dominique FLOUZAT AUBA, Françoise FRAIGNEAU, Françoise GAUTRY, Jeanne Gisette MARE, Alix PHIQUEPAL D'ARUSMONT, Victorine PIMBO, Marie Paule PONDY, Henry NAYRAL DE PUYBUSQUE, Elisabeth RABESANDRATANA, Vincent RICOULEAU, Fabienne TRUSSES NA-PROUS, Anne VIDAL.

Equipe d'ASF France à Phnom Penh dédiée à ce projet : Céline Trublin (chef de mission) et NAY Sinek, TOUCH Pisethsathya et HENG Sengdy (coordinateurs)

Equipe d'avocats du Programme d'Aide Judiciaire dans les provinces au Cambodge : OU Bunra, CHIM Dara, HONG Chansokha, MAK Boran, SAN Chuoy, PEUNG Yok Hiep, HUY Maing, PEOU Sreysuor, YORK Sambo, CHENG Monyrith, SUN Eam, KOY Veasna, HUON Chendorn, POL Sun, THAN Borey, HENG Sotheara, PHOUM Bunphann, POK Caroline, SOK Seam, CHAN Vannak, CHHORN Sophean, EK Kandara

EN ASIE

Cambodge



RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX DE LA JUSTICE : FORMATION DES AVOCATS CAMBODGIENS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DE LA DEFENSE

Au sortir de deux décennies de guerre civile, c'est le système judiciaire et l'ensemble des professions judiciaires qui se sont retrouvés décimés. Depuis 2005, en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle des Avocats, ASF France intervient au Cambodge dans la formation initiale des avocats. Cette action a été élargie aux élèves magistrats à partir de 2009 en partenariat avec l'Ecole Royale de la Magistrature.



Action réalisée en partenariat avec :
Association du Barreau du Royaume du Cambodge,
Académie Royale des professions judiciaires abritant
le Centre de Formation professionnelle des Avocats,
et Ecole Royale de la Magistrature

Cette action de renforcement des capacités des acteurs judiciaires vise à contribuer à la restauration d'un système judiciaire équitable et au renforcement de l'Etat de droit. Elle permet spécifiquement :

- ◆ D'apporter une expertise méthodologique au Centre de Formation Professionnelle des Avocats (CFPA) Cambodgiens et de l'Ecole Royale de la Magistrature (ERM), leur permettant de disposer d'un vivier de formateurs locaux de qualité.
- ◆ De renforcer la formation initiale des avocats sur les droits de la défense et l'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme.
- ◆ De renforcer la formation initiale des magistrats sur la procédure pénale, le respect des règles d'un procès équitable et des droits de l'Homme.
- ◆ De diffuser les principes fondamentaux du droit au procès équitable auprès des acteurs judiciaires.



REALISATIONS EN 2011

► Une session de formation de formateurs cambodgiens aux méthodes pédagogiques

Un groupe de juristes et d'avocats cambodgiens a suivi la formation afin d'acquérir les outils et méthodes pédagogiques de formation. Ceux-ci sont ensuite intervenus en tant que co-formateurs aux côtés des formateurs d'ASF France lors de la session de formation dispensée aux élèves avocats.

Ils ont également vocation à intervenir dans les formations organisées par l'association au Cambodge et aussi auprès d'autres organisations et institutions dans le pays.

► Une session de formation des élèves avocats sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme

La formation a été dispensée à 40 élèves du Centre de Formation Professionnelle des Avocats Cambodgiens (CFPA). Elle a été animée par des formateurs d'ASF France avec le soutien de co-formateurs cambodgiens préalablement formés aux méthodes pédagogiques. Elle a permis aux futurs avocats d'approfondir le contenu des principaux instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme ratifiés par le Cambodge et l'utilisation pratique qu'ils pourront en faire dans l'intérêt de ceux qu'ils défendent.

Ces actions de formation se poursuivent en 2012 tant auprès des nouvelles promotions d'élèves avocats et magistrats, qu'auprès d'avocats déjà en exercice.



Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Martine JACQUIN (Barreau de Paris)

Superviseur pédagogique : Françoise GAUTRY (Barreau de Brive)

Les formateurs intervenus en 2011 : Héléne DIRIBARNE SOMERS (Barreau de Pau), Nicole DUMAS (Barreau de Foix), Françoise GAUTRY (Barreau de Corrèze) et Jeanne Gisette MARE (Barreau du Cameroun)

Les autres acteurs intervenus sur l'élaboration du matériel pédagogique : Evelyne BOILEAU BRANDOMIR, Marie Dominique BOYER BESSON, Philippe CANONNE, Francis CLOTTES, Annie DELAHAIE, Laure DES-FORGES, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Nicole DUMAS, Isabelle DURAND, Simone FEOKETCHANG, Marie Dominique FLOUZAT AUBA, Françoise FRAIGNEAU, Françoise GAUTRY, Jeanne Gisette MARE, Christine MARTINEAU, Alix PHIQUEPAL D'ARUSMONT, Victorine PIMBO, Marie Paule PONDY, Henry NAYRAL DE PUYBUSQUE, Elisabeth RABESANDRATANA, Vincent RICOULEAU, François ROGER, Fabienne TRUSSES NAPROUS, Anne VIDAL, Désirée ZOGO.

Equipe d'ASF France à Phnom Penh : NAY Sinek, TOUCH Pisethsathya et HENG Sengdy (coordinateurs)

EN ASIE

Laos



RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Une vaste réforme judiciaire a été entreprise au Laos par le gouvernement avec l'appui du PNUD depuis 2007. Dans le cadre de celle-ci, le Barreau du Laos, jeune institution créée en 1996 a souhaité renforcer la qualité de ses formations initiale et continue et ses capacités à fournir une aide juridique aux plus pauvres.



Action réalisée en partenariat avec :
Barreau du Laos (Lao Bar Association)

Le projet d'une durée de trois ans, mené par ASF France en partenariat avec le Barreau du Laos, a démarré en janvier 2010. Il prévoit la réalisation de deux sessions de formations par an dispensées aux élèves avocats ainsi qu'aux avocats en exercice intéressés du Barreau du Laos, sur les droits de la défense et les droits de l'Homme.

La formation initiale dispensée à chaque nouvelle promotion d'élèves avocats par le Barreau du Laos d'une durée de six semaines, bénéficie également du soutien de ce projet.

Les formateurs d'ASF France interviennent sur les thèmes suivants: « le Rôle de l'avocat » et « l'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme ».

Le projet vise à :

- ◆ participer à la promotion d'une justice équitable et au rétablissement de l'Etat de Droit au Laos
- ◆ contribuer au renforcement de la profession d'avocat au Laos
- ◆ renforcer les capacités des avocats du Laos à délivrer des services juridique de qualité aux personnes vulnérables.



Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Commission Européenne, Agence Française de Développement, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Organisation Internationale de la Francophonie.

REALISATIONS EN 2011

► Formations de co-Formateurs laotiens aux méthodes pédagogiques

Des co-formateurs laotiens, juristes et avocats, ont bénéficié de deux sessions formation sur les méthodes pédagogiques de formation, chaque fois en amont de la formation des élèves avocats. En effet, afin d'optimiser l'efficacité des formations et la pérennisation de celles-ci, le projet prévoit la création d'un groupe de formateurs composés d'avocats et de juristes locaux. Cette action permet au Barreau, mais aussi à d'autres institutions de disposer d'un groupe de personnes ressource pouvant intervenir en matière de formation.

► Formation sur « Le rôle de l'Avocat » du 5 au 9 septembre 2011, à Vientiane, Laos

Cette session a rassemblé l'ensemble des élè-

ves avocats de la promotion 2011, soit 18 stagiaires. Elle a permis d'aborder diverses thématiques telles que l'exercice des droits de la défense, la déontologie, le secret professionnel, les relations avec le client, les relations et interactions avec les autres acteurs judiciaires...

► Formation sur « Les Instruments Juridiques Internationaux » du 10 au 14 octobre 2011, à Vientiane, Laos

Les 18 élèves avocats de la promotion ont pris part à cette formation. Elle leur a permis d'identifier plus précisément le contenu des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme, leur utilisation possible en droit interne et le recours aux mécanismes juridictionnels et non juridictionnels au plan international.



Une cérémonie a été organisée le 14 octobre pour clore les sessions 2011, en présence du vice ministre de la justice, KET KIETTASACK, des représentants de la coopération française, dont Monsieur l'Ambassadeur François SENEMAUD, du Comité exécutif du Barreau du Laos, des professeurs du Barreau du Laos, ainsi que des partenaires locaux soutenant le projet, la délégation de la Commission Européenne, et l'Agence française de développement. Des diplômes de fin de formation ont à cette occasion été remis aux futurs avocats.

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Martine JACQUIN (Barreau de Paris)

Superviseur pédagogique : Fabienne TRUSSES NAPROUS, (Barreau de Trarbes)

Les formateurs intervenus en 2011 : Evelyne BOILEAU (Barreau de Clermont Ferrand), Simone-Solange FEOKETCHANG (Barreau du Cameroun), Henri NAYRAL de PUYBUSQUE (Barreau de Toulouse) et Vincent RICOULEAU (Barreau de Saint Nazaire).

Les autres acteurs intervenus sur l'élaboration du matériel pédagogique : Marie Dominique BOYER BÉSSON, Philippe CANONNE, Francis CLOTTES, Annie DELAHAIE, Laure DESFORGES, Hélène DIRIBRNE SOMERS, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Nicole DUMAS, Isabelle DURAND, Marie Dominique FLOUZAT AUBA, Françoise FRAIGNEAU, Françoise GAUTRY, Jeanne Gisette MARE, Christine MARTINEAU, Alix PHIQUEPAL D'ARUSMONT, Victorine PIMBO, Marie Paule PONDY, Elisabeth RABESANDRATANA, François ROGER, Ghislaine SEZE, Anne VIDAL, Désirée ZOGO.

EN AFRIQUE

Nigeria



PROMOTION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE (ProCAT)

ASF France mène des actions depuis près de 10 ans au Nigeria, suite à son intervention de soutien à la défense d'Amina Lawal, jeune femme condamnée à la lapidation par un tribunal charia pour avoir eu un enfant hors mariage. Le procès a été l'occasion de constater les nombreuses difficultés du système judiciaire nigérian.

Bien que le Nigeria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture en 2001, de nombreux obstacles demeurent à son application effective : non-respect des droits fondamentaux au niveau des enquêtes de police, dysfonctionnement des services d'aide juridictionnelle, abus des procédures, etc. La torture est communément utilisée lors des gardes à vues afin d'obtenir des aveux. L'assistance judiciaire est quasi inexistante : l'accès au droit et à la justice est très difficile pour les personnes vulnérables.



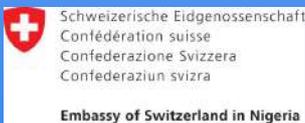
Action réalisée en partenariat avec :
LEGAL AID COUNCIL Of Nigeria
et Nigerian Bar Association

Le projet vise à contribuer à la réduction des actes de torture et de mauvais traitements commis au cours de la procédure judiciaire grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires nigériens et à la sensibilisation de la population.



▲ Formation à Kaduna, juillet 2011 : les participants, les formateurs et l'équipe du bureau local d'ASF France

Etat du Plateau, novembre 2011 : acteurs judiciaires lors de la formation donnée par ASF France à Jos



REALISATIONS EN 2011

► Aide juridique

407 cas ont été identifiés par les avocats du projet dans les prisons des 4 Etats cibles. 19 personnes ont été libérées sous caution, tandis que 25 personnes ont vu les charges contre elles abandonnées et ont été libérées. Enfin, 16 procédures intentées devant la *High Court* du Nigeria pour des victimes de torture ont abouties : les personnes ont été libérées et ont obtenu près de 5000€ de dommages et intérêts.

► Formation des acteurs judiciaires

4 sessions de formation ont été réalisées dans les Etats de Kano, Kaduna, Lagos et Plateau entre mars et novembre. Ces formations étaient destinées à un public d'une vingtaine de personnes composé de magistrats, avocats, personnel de police, personnel pénitentiaire. Elles ont porté sur le principe d'interdiction de la torture. Les formations étaient suivies d'une table-ronde

d'une demi-journée, composée des principaux acteurs judiciaires de l'Etat. Ces acteurs ont ainsi engagé un dialogue sur la pratique de la torture et dégagé des lignes de conduite et des bonnes pratiques.

► Sensibilisation

Des spots radios en pidgin (créole anglais), ont été diffusés dans les 4 Etats du projet en parallèle des formations. Il s'agissait d'expliquer par un court dialogue l'interdiction de la torture ainsi que la possibilité de se faire représenter par un avocat. Des ateliers de sensibilisations ont été tenus avec des organisations de la société civile et des leaders communautaires à Kano, Kaduna et Lagos. Des acteurs clés de la société civile ont ainsi été sensibilisés aux questions relatives à la torture. Ils sont informés des procédures à suivre dans le cas où ils seraient saisis d'un cas de personne victime de torture.

Le projet entre dans sa dernière année. Ces trois axes (aide juridique, formation des acteurs judiciaires et sensibilisation) vont se poursuivre. Un nouveau projet est en cours d'élaboration pour étendre et amplifier les excellents résultats obtenus sur cette action.



◀ Formation à Kano, mai 2011 : les participants, les formateurs et l'équipe du bureau local d'ASF France

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Ivan Paneff

Les référents : Jean-Sébastien Mariez (référent Suivi de cas), Cécile Ostier (référent Formations), Pierre-Frédéric Degon (référent Sensibilisation),

Reste de l'équipe : Zolika Bouabdallah, Sabah Boumesla, Julien Brun, Mechtilde Carlier, Julie Cateau, Laurent Gaudon, Catherine Mabile, Valia Morgenbesser, Lionel Njeukam, Michèle Stern.

Bureau local à Abuja : Hélène Caby (chef de mission), Nadia Nata (chef de mission), Céline LEMMEL (chef de mission depuis 2012), Rotkang Kyuni (avocate coordinatrice), Angela Uwandu (assistante juridique), Barbara Maigari (assistante juridique), Sifon Essien (chargé de communication), Obiora Diru (logisticien)

Avocats Relais dans les 4 Etats : Adeyinka Adebayo, Ibrahim Adams Andrew, Remi Atunwa, Bolaji Gabari, Paul Hammache, Mustapha Idris, Lydia Eniola Laka, Bryan Olekanma

EN AFRIQUE

Nigeria



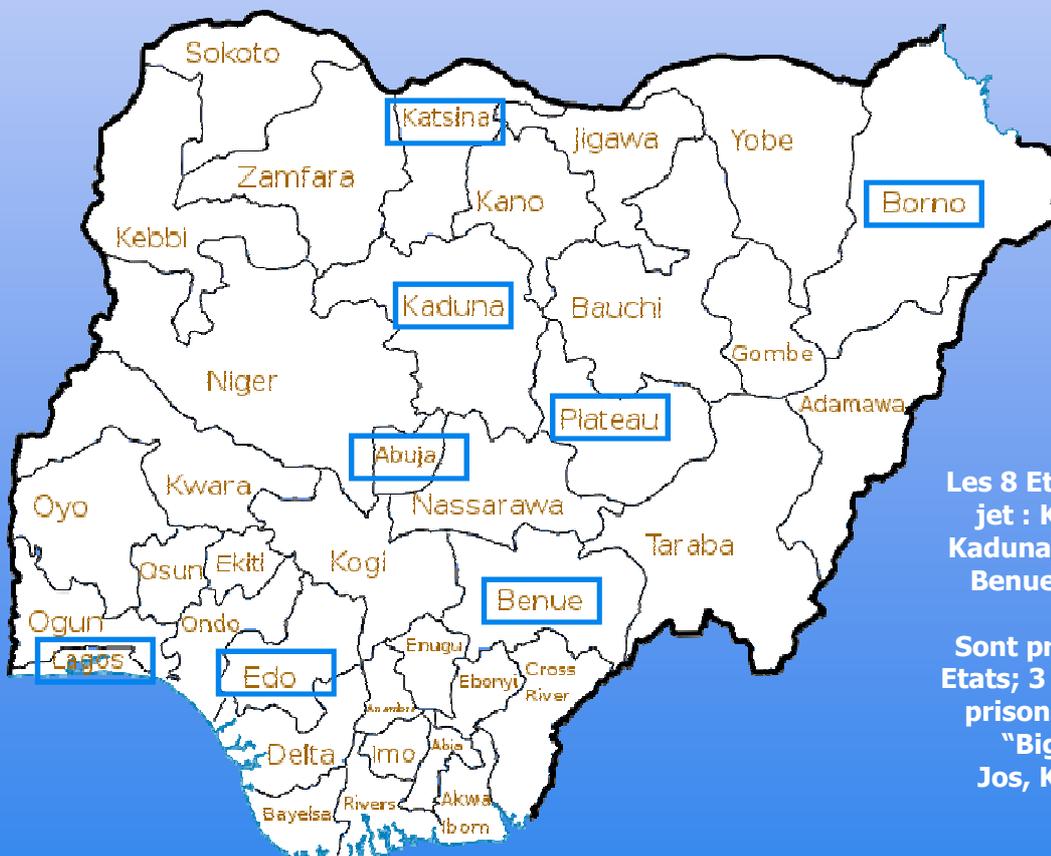
RENFORCEMENT DU ROLE DES AVOCATS DANS LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (Saving Lives : SALI)

Le Nigeria est un des plus grands pays d'Afrique où la peine de mort est encore utilisée et légalement autorisée. Un moratoire a cependant été imposé en 2004 sur les recommandations d'un groupe de travail sur la peine de mort mis en place par l'ancien Président Obasanjo. Il devait être la première étape vers l'abolition de la peine de mort. Trois exécutions ont pourtant eu lieu en 2007 dans l'Etat de Kaduna. De plus, le nombre de détenus dans le couloir de la mort ne cesse d'augmenter. De manière globale, l'ensemble de la société est très peu informée sur la thématique de la peine de mort. Aussi, cette sentence continue d'être prononcée, et les prisonniers sont envoyés dans les couloirs de la mort sans aucune garantie légale.



Action réalisée en partenariat avec :
National Human Rights Commission, Nigerian Bar
Association et Access to Justice

**Réduire le nombre de personnes
encourant la peine de mort, condamnées
à mort lors d'un procès, ou définitivement
condamnées à la peine de mort, par le
biais de l'engagement de la société civile,
des acteurs judiciaires et politiques et en
particulier des avocats, visant à améliorer
la défense des prisonniers et leurs
conditions de détention.**



Les 8 Etats cibles du projet : Katsina, Borno, Kaduna, Plateau, Abuja, Benue, Edo et Lagos.

Sont présents dans ces Etats; 3 des plus grandes prisons du Nigeria les "Big 5 prisons" : Jos, Kaduna, Lagos.



REALISATIONS EN 2011

► Formation initiale des avocats relais et personnes ressources.

Elle a rassemblé les avocats de la Nigerian Bar Association, partenaire au projet, les avocats relais opérant dans les Etats pour le compte du projet et le staff d'ASF France au bureau d'Abuja - thèmes abordés : la méthodologie du projet et l'argumentaire contre la peine de mort.

► Aide judiciaire gratuite

Les avocats-relais recrutés ont démarré au second semestre par l'identification des acteurs locaux clés pour le projet. Ils ont ensuite commencé à identifier dans les prisons des Etats cibles des cas de personnes condamnées à mort ou encourant la peine de mort.

En 2012, le projet verra s'intensifier les actions prévues, notamment : Conférence de lancement, Conférences de sensibilisation dans les Etats cibles, Ateliers pratiques pour acteurs judiciaires, Assistance judiciaire pour les personnes condamnées à mort ou encourant la peine de mort et Mise en place d'un site Internet dédié au projet.



▲ *Abudja, septembre 2011 : L'équipe d'ASF France et les avocats relais*

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Ivan Paneff

L'équipe : Jean-Sébastien Mariez (réfèrent Suivi de cas), Cécile Ostier (réfèrent Formations), Pierre-Frédéric Degon (réfèrent Sensibilisation), Stéphane Babonneau, Zolika Bouabdallah, Julien Brun, Mechtilde Carlier, Julie Cateau, Ophélie Claude, Elodie Favre, Mesmer Gueuyou, Catherine Mabilille, Valia Morgenbeser, Bogdan Murarasu, Lionel Njeukam, Michèle Stern.

Bureau local à Abuja : Nadia Nata (chef de mission jusqu'en septembre 2011), Céline Lemmel (chef de mission en poste), Kolawole Ogunbiyi (avocat coordinateur), Angela Uwandu (chargée de projet), Obiora Diru (logisticien), Sifon Essien (chargé de communication)

Avocats Relais dans les 8 Etats : Masud Alabeleye (Kaduna), Eniola Lydia Laka (Plateau), Haruna Mshelia (Borno), Abiodun Odusote (Lagos), Matthew Idoko (Benue), Cyril Abulu (Edo), Noah Ajare (Abuja FCT)

EN AFRIQUE

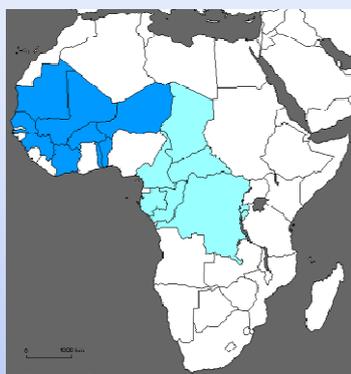
Afrique
Francophone

FORMATION INTERREGIONALE DE FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME



Action réalisée en partenariat avec :
ASF Mali et ASF Cameroun

Sur la base de besoins en formations exprimé par les professionnels de la justice en Afrique francophone, ASF France a élaboré et mis en œuvre avec eux un projet de formation interrégionale de formateurs aux droits de l'Homme, dans les régions Afrique de l'ouest et Afrique centrale.



▲ Mars 2011, Pointe Noire : Le groupe Afrique centrale lors de la formation accompagnée

▲ **Afrique de l'Ouest** : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.

▲ **Afrique centrale** : Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.

Créer un réseau de formateurs-défenseurs des droits de l'Homme

A travers un cursus intégral en quatre étapes :

- 1 : formation de formateurs aux méthodes pédagogiques
- 2: formation de formateurs à la technique juridique : instruments juridiques internationaux et Cour Pénale Internationale
- 3 : renforcement des méthodes pédagogiques
- 4 : accompagnement et évaluation

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Marie-José Cantier-Herrmann (formatrice en ingénierie pédagogique)

Les formateurs : Françoise Mathe (Barreau de Toulouse), Hugo Moudiki Jombwe (juriste et directeur d'ASF France), Philippe Moriceau (Barreau de Bayonne, Président d'ASF France), Seydou Doumbia (Barreau du Mali), Claude-Joel Paka (Batonnier de Pointe-Noire) Honoré Yana (Barreau du Cameroun et secrétaire général d'ASF Cameroun)

REALISATIONS EN 2011

► Le groupe Afrique centrale a réalisé la 4^{ème} étape du cursus.

Une première formation accompagnée a été menée à Pointe Noire (République du Congo) sur le thème « Prévenir les violences, assister les victimes, quels outils juridiques pour les défenseurs des droits de l'Homme ? » à destination d'une vingtaine de représentants de la société civile congolaise. En septembre, des membres d'organisations de la société civile de Douala – Cameroun ont suivi une formation préparée par le groupe Afrique centrale sur le thème « Les discriminations à l'égard des femmes et des enfants : quels outils juridiques pour y faire face ? ».

► En chiffres :

16 formateurs ont été formés en Afrique de l'ouest

21 formateurs ont été formés en Afrique centrale

ils ont formés à leur tour 40 acteurs de la société civile lors de formations

DIGNITE EN DETENTION : PROMOTION DU RESPECT DES REGLES MINIMALES DE DROIT POUR LES PERSONNES DETENUES EN MILIEU CARCERAL



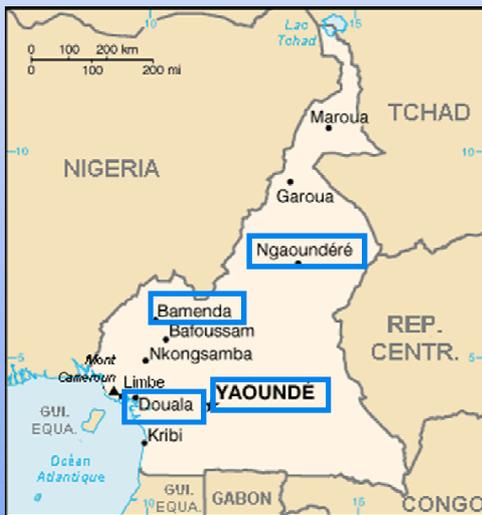
Action réalisée en partenariat avec :
Barreau du Cameroun et ASF Cameroun

*Au sein d'un système judiciaire déjà en difficultés, par manque de moyens, de ressources humaines, de culture du respect des droits, ou encore du fait d'une corruption banalisée, le monde carcéral camerounais est dans une situation inquiétante. Selon les chiffres fournis par l'Etat camerounais au Comité de lutte contre la torture des Nations unies en mars 2010, il y aurait dans les prisons camerounaises, **sur un total de 23 196 détenus, 14 265 prévenus en attente de jugement pour 8 931 condamnés.***

L'action vise à renforcer la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne privée de liberté



▲ 14 Mars 2011, Douala : Ouverture de la conférence de lancement du projet



▲ Lieux d'intervention : Douala, Yaoundé, Bamenda et Ngaoundéré

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Charlotte Levi (Barreau de Montauban)

L'équipe : Ferdinand Djamen Nzepa, Nicole Dumas, Gérard Dupuy, Isabelle Durand, Françoise Fraignaux, Anne Vidal, Marie-Dominique Flouzat-Auba, Annie Delahaie

Bureau local : Samuel Biyong Nolla (coordinateur en 2011), Désiré Olomo (coordinateur en poste), Louise Ndoumbe (secrétaire)

Référents au Cameroun : Barnabé Nekuie (Président d'ASF Cameroun), Honoré Yana (secrétaire général d'ASF Cameroun), Claude Assira, Boniface Mbounou, Mireille Mbiga Etia, Tomas Nzeugang, Victorine Pimbo, Désirée Zogo.

REALISATIONS EN 2011

► Conférence de lancement en mars

La conférence a réuni à Douala une centaine de participants du monde judiciaire et de la société civile pour informer du démarrage du projet et de ses objectifs ; ont honoré de leur présence un représentant du Président de la Cour d'appel, un représentant de l'Avocat général près la Cour d'appel du Littoral, la déléguée provinciale de la Commission Nationale des droits de l'Homme, un Représentant du Commandant de la gendarmerie du Littoral, un représentant de l'administration pénitentiaire.

► Visite à la prison de Douala

Cette visite a eu lieu en novembre. Elle a permis la consultation de 207 cas. 15 cas particulièrement vulnérables ont été identifiés et bénéficient d'une assistance judiciaire gratuite. Les détenus ont été sensibilisés à leurs droits avec la distribution d'affiches et de flyers.

Sont prévues en 2012 : l'organisation de sessions de formation auprès des acteurs du monde carcéral (personnel pénitentier, officiers de police judiciaire, magistrats, avocats, greffes), l'organisation des actions d'information et de sensibilisation auprès des personnes détenues sur leurs droits et garanties et l'organisation de visite trimestrielle sur les 4 lieux cibles d'intervention, la poursuite d'assistance judiciaire au cas les plus vulnérables.

Cette action est rendue possible grâce au soutien financier de : Union européenne



RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES

www.asf-network.org



ASF
NETWORK

C'est dans le cadre de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition juridique commune (CIB) et notamment avec une résolution prise lors du congrès tenu à Yaoundé (Cameroun) en décembre 1991, sous l'impulsion du Bâtonnier Mario Stasi (Barreau de Paris) et du Bâtonnier Titinga Pacéré (Barreau du Burkina Faso) qu'a vu le jour Avocats Sans Frontières. La première association fût créée en 1992 en Belgique.

La première opération d'envergure menée par Avocats Sans Frontières fut « Justice pour tous au Rwanda ». Elle a consisté à organiser la défense par des Avocats étrangers de prévenus et victimes du génocide devant les juridictions rwandaises. Cette expérience, fondatrice pour le Mouvement ASF, fut aussi dans l'histoire de la Justice une grande première et sa réussite unanimement saluée.

C'est à partir de 1998, qu'Avocats Sans Frontières se développa avec la création d'associations nationales au Danemark, en France, aux Pays-Bas, en Italie, au Mali, en Mauritanie, en Suède, en RDC ou encore en Suisse. Plus tard, d'autres associations nationales ont été créées au Brésil, au Cameroun, au Canada, en Colombie, en Guinée Conakry, au Pérou, au Togo ou encore au Congo Brazzaville.



A ce jour, le Réseau doté d'une charte éthique, est riche de 16 membres : Brésil, Cameroun, Colombie, Congo, France, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, République Démocratique du Congo, Sénégal, Suède, Suisse et Togo

C'est en 2008 qu'ASF France a pris l'initiative de proposer aux ASF existantes la mise en place d'un Réseau de partage, d'échange et de solidarité afin de rendre plus efficace leurs interventions au bénéfice des personnes les plus vulnérables.

REALISATIONS EN 2011

► Renforcement du Réseau :

- ◆ 2 sessions de formations spécifiques au bénéfice des membres du Réseau (une formation de formateurs et une formation aux outils de gestion d'association et de projets)
- ◆ Soutien aux initiatives des ASF (7 micro-projets soutenus)

► Les missions d'urgence

Le Réseau ASF dans sa diversité assure la défense dans plusieurs dossiers de défenseurs des droits de l'Homme :

- ◆ Assistance des familles Chebeya et Bazana en République Démocratique du Congo
- ◆ Défense du journal tribune d'Afrique au Togo, en partenariat avec RSF
- ◆ Défense de militants anti-esclavagiste en Mauritanie
- ◆ Soutien aux avocats de Me Etienne Abessolo et Me Lydienne Eyoum au Cameroun.

Par ailleurs, le Réseau ASF s'est rendu aux côtés des victimes des massacres de l'ancien régime de Kadhafi en Libye, à la demande des avocats et des familles des victimes.

► Représentation internationale

Depuis sa création, le Réseau ASF est présent à différents forums sur la profession d'avocat, d'accès à la justice et droits de l'Homme (Forum Social Mondial de Dakar, conférence internationale des barreaux, World Justice Forum, Deutscher Anwaltverein Congrès, plateforme de Frontline Defenders à Dublin...)

En 2012, le réseau ASF entend poursuivre les différentes activités déjà mentionnées, il organise également son avenir autour de projets fédérateurs, notamment le renforcement et la défense des défenseurs des droits de l'Homme

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Créé en 2008, à l'initiative d'ASF France, l'Observatoire International des Avocats a été mené jusqu'en novembre 2011 par un consortium composé du Conseil National des Barreaux, de l'Ordre des avocats de Paris, du Consejo General de la Abogacía española et du Consiglio Nazionale Forense.

Il a pour objectif de:

- Recenser, à travers le monde, les cas d'avocats victimes de menaces, pressions, tortures, disparitions et autres atteintes à l'intégrité morale et physique.
- Apporter aux avocats victimes une assistance juridique, morale et/ou matérielle.

REALISATIONS DEPUIS 2008

- ▶ 42 cas d'avocats menacés suivis à travers le monde
- ▶ 16 missions de défense d'urgence de protection et d'assistance d'avocats menacés
- ▶ 45.000 euros d'aide matérielle et financière

Me Mariana Ivelashvili libérée en Géorgie
L'ONU appelle à la libération immédiate de Me Nasrin Sotoudeh en Iran
Me Drifa Ould Lahoucine acquittée
L'ONU accuse l'Etat vietnamien de violation des droits de l'Homme dans l'affaire de Me Huynh Van Dong

Les membres de l'équipe du projet :

Responsable du projet : Nathalie Muller (Barreau des Hauts de Seine)

Chargés de mission en 2011 : Philippe Moriceau (ASF France, Barreau de Bayonne), Laure Desforges (ASF France, Barreau d'Epinal), Francisco Segovia (CGAE), José Maria Prat Sabat (CGAE), Mikel Cordoba (CGAE), Natacha Fauveau Ivanovic (ASF France, Barreau de Paris), Anne Souleliac (Barreau de Paris), et Richard Sedillot (CNB).

Suite à la mission effectuée en Algérie en 2010, et au soutien apporté à l'avocate algérienne Drifa Ould Lahoucine, accusée de traite de personnes, celle-ci a été acquittée au mois de novembre 2011. Elle a souhaité remercier l'Observatoire pour son soutien.



« C'est parce que le combat de l'Observatoire International des Avocats pour avoir un procès équitable a porté ses fruits que je tiens à communiquer ce témoignage afin d'inciter tous les avocats qui, partout dans le monde, subissent encore des pressions voire des menaces dans le cadre de l'exercice de leur profession, à rompre le silence et à affronter courageusement leur sort grâce au soutien indéfectible de cet organisme.

Mon acquittement n'a été possible que grâce aux efforts déployés depuis la diffusion sur Internet de la première alerte concernant mon cas le 24 août 2010, et qui a été envoyée aux différentes ambassades étrangères présentes en Algérie, et aux autorités algériennes.

Je remercie l'ensemble des membres de l'OIA pour toute l'assistance sur les plans moral et matériel qu'il a su me procurer tout au long de cette dure épreuve. [...]

Je souhaite exprimer ici ma profonde gratitude envers ceux qui ont contribué à la réparation d'une grave injustice vis à vis de celle qui était réputée pour sa compétence et son intégrité. L'audience qui s'est poursuivie toute une journée a finalement été sanctionnée par un verdict qui m'a rendu ma liberté, ma conviction en la justice de mon pays mais qui a surtout renforcé mon sentiment sur le fait que la solidarité finissait toujours par avoir le dernier mot.

Aujourd'hui, je demeure optimiste et certaine que le recours à l'OIA aura été le meilleur choix qu'un avocat doit avoir à l'esprit pour faire valoir ses droits et surtout ne pas être lésé par ceux qui encouragent la médiocrité, la corruption et l'injustice. »

Drifa Ould Lahoucine, avocate

Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'Union Européenne d'octobre 2008 à novembre 2011.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Les formations se déroulent sur 2 axes :

1/ les formations qui font partie intégrante des programmes que développe ASF France dans divers pays. Elles sont à destination des praticiens locaux du droit et de la justice.

2/ les formations à destination des praticiens intervenant dans les missions d'ASF France. Tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus de formation qui permet de constituer un socle commun sur la méthodologie d'intervention d'ASF France et de renforcer l'efficacité des actions.

C'est cet axe qui est développé ici.

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est déclaré comme organisme de formation par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (n° de déclaration d'activité 73 31 05506 31).

Elles sont encadrées par Marie-José CANTIER-HERRMANN, expert en formation et en ingénierie pédagogique : elle conçoit et anime les formations de formateurs et supervise l'ensemble du volet formation de l'association.

Renforcement des capacités du personnel :

L'association développe également la formation de son personnel. Celui-ci est invité à participer aux formations dispensées par l'association, mais aussi à suivre des formations professionnelles dispensées par d'autres instituts et adaptées aux besoins de chacun.

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) pour les avocats exerçant en France.

REALISATIONS EN 2011

72 personnes formées

196 heures de formation
stagiaires originaires de :

Algérie, Belgique, Cameroun, RDC,
Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon,
Guinée, Mali, Sénégal et France.



Photos prises lors de sessions de formation tenues en France en 2011



CINQ MODULES DE FORMATION EN 2012 :

► Formation de formateurs

Les intervenants d'ASF France sont amenés à participer à des missions de formation, le plus souvent, en dehors de leur pays.

La formation des formateurs permet de leur fournir l'outil méthodologique et une maîtrise de la pédagogie spécifique des adultes. Elle permet aussi de les préparer à l'intervention dans des contextes divers par l'initiation à la « négociation interculturelle ». Dans les contextes d'intervention de l'association, un noyau d'acteurs locaux est généralement formé pour devenir formateurs afin de poursuivre l'objectif d'autonomisation des praticiens locaux.

► L'intervention d'urgence

Cette formation a pour objectif de préparer les avocats à l'intervention d'urgence dans le cadre des missions de défense d'avocats et défenseurs des droits de l'homme menacés à l'étranger :

- Typologie des missions d'urgence/ différenciation des types de missions
- Analyse des contextes/préparation des mission
- Règles de conduite de la mission
- Gestion du cas et suivi post-mission

► La défense pénale internationale

ASF France a acquis un savoir et un savoir-faire utiles dans le domaine des juridictions pénales internationales. L'intervention régulière des avocats a permis de développer une expertise sur les

procédures en vigueur devant ces juridictions.

Cette formation permet au stagiaire d'appréhender l'historique de la Justice Pénale Internationale, de comprendre la spécificité et le fonctionnement des Tribunaux Pénaux Internationaux, de savoir identifier et distinguer les éléments constitutifs des crimes et de maîtriser la procédure devant les Juridictions Pénales Internationales.

► Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme

Cette formation a pour but de faire un rapprochement entre les systèmes régionaux : identifier et utiliser les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme et articuler les mécanismes régionaux avec les mécanismes universels. A ce jour, cette formation porte sur les systèmes africains et européens. Y sera bientôt intégré le système interaméricain.

► Violation des droits de l'Homme : quels outils juridiques internationaux pour l'avocat?

Les textes internationaux protecteurs des droits de l'Homme ont la particularité de ne pas simplement créer des obligations réciproques entre Etats comme les traités internationaux classiques, mais de véritables obligations de l'Etat envers les individus, ceux-ci pouvant s'en prévaloir tant devant les instances nationales qu'internationales.

Cette formation prépare les praticiens du droit et de la justice à l'identification de ces textes, à la connaissance de leur contenu et à leur utilisation pertinente devant toutes les instances nationales et internationales appropriées.



Calendrier des Formations 2012

• Formation de formateurs

⇒ **niveau 2 : Renforcement**
1-2-3 mars à Toulouse

⇒ **niveau 1 : Fondamentaux**
session 1 : 15-16-17-18 mai à Muret
session 2 : 26-27-28-29 sept. à Paris

• L'intervention d'urgence
22-23 juin à Paris

• La défense pénale internationale
3-4-5-6 octobre à Paris

• Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme
8-9-10 novembre à Paris

• Violations des droits de l'Homme : quels outils juridiques internationaux pour l'avocat ?
15-16-17 novembre à Paris

janvier	février	mars	avril
l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
mai	juin	juillet	août
l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
septembre	octobre	novembre	décembre
l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Renseignements et inscription : formations@avocatssansfrontieres-france.org

tel. +33 (0)5.34.31.17.83 - fax. +33 (0)5.34.31.17.84

2 NOUVEAUX PROJETS EN 2012

Mali

AU MALI :

RESPECT DES DROITS DES PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ

Cette action prend la suite d'un premier projet de même nature menée dans les villes de Ségou, Sikasso, et Koulikoro.

Accroître la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne détenue au sein du monde carcéral malien.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- ▶ Les détenus des prisons de Bamako, Kati et Kayes bénéficient de consultations juridiques gratuites.
- ▶ Environ 500 acteurs judiciaires intervenant en milieu carcéral sont formés aux règles minimales garantissant les droits des personnes privées de liberté.
- ▶ Un dialogue est entamé entre les responsables des corps judiciaires et des résolutions sont prises pour l'amélioration des conditions de détention et le respect des garanties prévues tout au long de la procédure pénale.



▲ *Lieux de la mise en place de l'action d'ASF France au Mali : Bamako, Kati et Kayes*

Projet de Promotion du respect des droits des détenus - dans les villes de Bamako, Kati et Kayes. Projet mené sur 3 ans, de 2012 à 2014 ; en partenariat avec ASF Mali.



Action réalisée en partenariat avec :
Avocats Sans Frontières Mali

Tunisie



EN TUNISIE : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE LA PROFESSION D'AVOCAT (ISPA)

Cette action se situant dans le cadre de l'amélioration du système judiciaire, la consolidation de l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme, vise à proposer une nouvelle organisation de l'ISPA répondant au contexte actuel de transition démocratique et de passage vers un état de droit ainsi qu'à consolider son dispositif de formation.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS :

- ▶ **Proposer une organisation administrative et financière de l'ISPA** (meilleure gestion, et indépendance pédagogique)
- ▶ **Mettre en place un dispositif de sélection des formateurs et de formation de formateur** (nouveaux outils et supports pédagogiques, actions de formation)
- ▶ **Procéder à une révision complète du programme de formation initiale** (en orientant davantage la formation vers la pratique)
- ▶ **Élaborer un plan d'action visant le développement de la formation continue des avocats** (analyse des besoins, formulation de propositions, élaboration d'un plan d'action)
- ▶ **Favoriser les axes de coopération internationale de l'ISPA avec d'autres instituts de formation des avocats** (échange de bonnes pratiques, stages à l'étranger)



Marché entièrement financé par l'Union Européenne, Délégation à Tunis, à travers l'Unité de Gestion de Projet - UGP

Consortium :
ASF France, ERAGE, HEDAC, SOGES

Avocats Sans Frontières France
8 rue du prieuré
31 000 TOULOUSE - FRANCE

tel. : +33 (0)5 34 31 17 83

fax. : +33 (0)5 34 31 17 84

info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

"Là où la défense n'a plus la parole"

Association Avocats Sans Frontières France
Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations

N° SIRET : 420 273 203 00042 _ N° APE : 9499 Z